



Conditions générales de vente

Article 1 : Paiement

Il est rappelé dans le présent contrat que l'association des *100km à pied de Steenwerck* ne fait appel à aucun fournisseur privé dans la gestion des inscriptions aux épreuves.

Pour finaliser une inscription, l'organisation met en place une plateforme de paiement en ligne, par carte bancaire, sur son site internet <https://100kmsteenwerck.fr>.

Cette plateforme est sécurisée et les données protégées.

Article 2 : Paiement non parvenu

Tout paiement non parvenu à l'organisation pour quelque raison que ce soit sera dû par le concurrent au montant correspondant à l'épreuve choisie et à sa date d'inscription. Si une somme nous parvient après l'épreuve, elle sera évidemment remboursée. Le paiement par carte bancaire étant instantané, il n'y aura pas de problème si vous vous inscrivez sur notre site internet.

De plus, pour la majoration des tarifs ayant lieu le 2 avril 2026, seule la date d'envoi du règlement comptera (cachet de la poste faisant foi même) si vous avez envoyé une inscription papier avant.

Article 3 : Remboursement

L'organisation ne procédera à aucun remboursement. Les personnes inscrites à l'avance et empêchées le jour de l'épreuve pourront s'inscrire gratuitement l'année suivante. Il leur suffira d'envoyer un mail à inscriptions@100kmsteenwerck.fr avant la fin du mois de juin 2026 en demandant à bénéficier de cette gratuité.

Article 4 : Contribution financière à HelloAsso

Au moment du paiement, il vous est proposé par défaut de laisser une contribution financière à HelloAsso. Cette contribution est facultative et ne va pas aux *100km à pied de Steenwerck*. Si vous ne souhaitez pas en laisser, vous pouvez cliquer sur "Modifier" et cocher la case "Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso".